

---

Extrait du compte des administrateurs de l'habillement, équipement et campement des troupes, depuis le 6 mai 1793 et jusqu'au 31 juillet inclus, en marge du rapport de Piorry, lors de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Extrait du compte des administrateurs de l'habillement, équipement et campement des troupes, depuis le 6 mai 1793 et jusqu'au 31 juillet inclus, en marge du rapport de Piorry, lors de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 705;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29999\\_t1\\_0705\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29999_t1_0705_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

## ADMINISTRATION DE L'EXERCICE DU 6 MAI AU 31 JUILLET 1793, (vieux style).

*Précis de l'extrait du compte des administrateurs de l'habillement, équipement et campement des troupes, depuis le 6 mai 1793, jusqu'au 31 inclus de juillet suivant.*

RECETTES	DÉPENSES
Pour fonds laissés libres par l'ancienne administration, à l'époque du 6 mai, sur ceux remis à sa disposition par le ministre, ci .....	En mandats expédiés sur la caisse de la trésorerie nationale, depuis et à compter du 6 mai 1793, jusqu'au 31 juillet suivant .....
11,172,518 l. 6 s. 9 d.	65,335,140 l. 6 s. 10 d.
Pour ceux demandés au ministre depuis le 14 mai 1793, jusqu'au 14 juillet suivant .....	En remises faites dans divers départemens par la trésorerie nationale, à la disposition tant des directions de départemens et de districts, qu'à celle des agens ou préposés de l'administration, d'après les états de distribution qui ont été adressés au ministre, depuis le 6 mai dernier jusqu'au 31 juillet, ci ..
95,000,000	29,092,679
Total des recettes ..	Montant de la dépense ..
106,172,518 6 9	94,427,819 6 10
	Partant, il restoit à disposer sur les fonds assignés, et qui ont été employés au paiement des dépenses de l'administration, depuis le premier août dernier, ci .....
	11,744,698 19 11
	Balance .....
	106,172,518 6 9

*Des agens secondaires de l'administration, du 6 mai au 31 juillet*

**DOUCET.** Doucet, en sa qualité de secrétaire-général, étoit accusé d'avoir été un des principaux meneurs de l'administration, et d'avoir participé en cette qualité aux achats illégitimes, aux paiements frauduleux ou aux expéditions désordonnées.

Martin, administrateur pendant l'espace de quatre jours, avoit également fait une dénonciation contre Doucet.

Doucet a subi un interrogatoire de la part des commissaires des comités réunis des finances et des marchés. Cet interrogatoire porte sur deux objets très-distincts.

Le premier sur ce qu'il pouvoit avoir de renseignemens à fournir concernant la gestion des administrateurs arrêtés; le second, concernant la teneur de la dénonciation faite contre lui.

Doucet a répondu que toutes ses fonctions s'étoient bornées à tenir la correspondance avec le bureau de la guerre, et les préposés de l'administration dans les départemens; qu'il n'avoit eu de rapport ni avec les fournisseurs ni avec les administrateurs chargés des achats. Cependant il déclare que Provenchère a passé beaucoup de marchés sans y être autorisé; celui, par exemple, des havresacs de peau a été, dit-il, passé par Boiceau-Deschouars et Provenchère, tellement à l'insçu de l'administration, qu'elle

avoit notifié à ces deux administrateurs son engagement avec Moyssset jusqu'à la concurrence de 150,000 havresacs, et celui encore de ne passer aucuns traités avec les fournisseurs au-dessus de 11 liv. la pièce.

Quant à la dénonciation dirigée contre Doucet par Martin, dénonciation par laquelle cet administrateur l'accusoit de n'avoir pas voulu lui communiquer les registres de délibérations du directoire, et ceux de la correspondance; d'avoir osé dire qu'il étoit étonnant que le ministre ne consultât pas l'administration sur le choix des nouveaux membres,

Doucet a répondu qu'il n'avoit à sa disposition d'autres registres que ceux de la correspondance, qui placés entre les mains des commis aux écritures, étoient continuellement sur les bureaux.

Le seul objet qui a pu donner lieu aux plaintes de Martin, c'est le refus fait par Doucet de communiquer des papiers dont il alloit faire le rapport au comité, et qui ne concernoient aucunement la division de Martin.

Sur la question qui tendoit à savoir s'il étoit vrai que Doucet se fût plaint au comité de ce que le ministre ne consultoit pas l'administration sur le choix des nouveaux membres,

Doucet a répondu qu'un jour la séance étant levée, il dit que pour les deux membres à remplacer, il seroit à propos que l'administration, n'eût point de répugnance à coopérer avec les citoyens que le ministre voudroit élire; et qu'en